



Les funérailles du général Foy (28 novembre 1825).

LES FUNÉRAILLES DU GÉNÉRAL FOY

(28 Novembre 1825)

Le général Foy, né à Ham le 3 février 1775, entra au service militaire à l'âge de quinze ans; il fit sous Dumouriez les premières campagnes de la Révolution et fut nommé capitaine en 1794. Depuis cette époque jusqu'en 1815, où il combattit à Waterloo, il avait gagné par sa bravoure et ses talents militaires les grades de colonel et de général de division. En 1819, nommé député de l'Aisne, il vint siéger aux côtés de La Fayette, de Manuel et de Benjamin Constant. Il fut au premier rang des orateurs de la Chambre; « son éloquence vive, chaleureuse, patriotique, avait quelque chose de franc et de généreux qui n'excitait pas les haines politiques. Jamais les libertés nationales et la gloire des armées françaises n'eurent de plus éloquent défenseur; jamais les fauteurs d'absolutisme ne rencontrèrent d'adversaire plus infatigable. » Mais les dures fatigues de vingt années de guerre, ses travaux comme homme politique et ses discours à la tribune, dans lesquels il mettait toute son âme, le firent succomber avant l'âge.

La mort le ravit à la France le 28 novembre 1825. Ce fut un deuil public; la France entière assista de cœur à ses funérailles. « Cent mille citoyens, dit M. de Barante, suivirent son cercueil. Ce n'était point l'empressement d'un vain esprit de parti, recrutant la foule par les passions. Les sages amis du pays, les hommes graves, les partisans les plus modérés de la liberté, marchaient, dans ce deuil, avec une émotion aussi vraie que la jeunesse enthousiaste ou l'opposition la plus exaltée. »

Partout on voyait son buste et son portrait. Une souscription fut ouverte pour doler ses enfants; elle s'éleva à près d'un million. Une autre souscription fournit les fonds du beau monument érigé à sa mémoire, dans le cimetière du Père-Lachaise à Paris, et dont la statue et les bas-reliefs sont l'œuvre de David d'Angers. Depuis, sa ville natale a tenu à lui élever une statue destinée à perpétuer le souvenir de celui qui fut un savant général et un grand orateur.

DÉSIRÉ LACROIX,

Rédacteur au *Moniteur de l'Armée*.

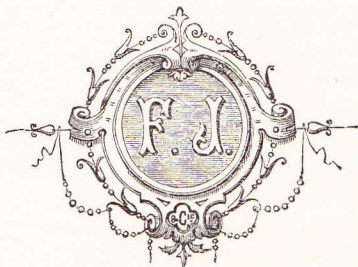
ALBUM
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE

ADOPTÉ
PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET PAR LA VILLE DE PARIS

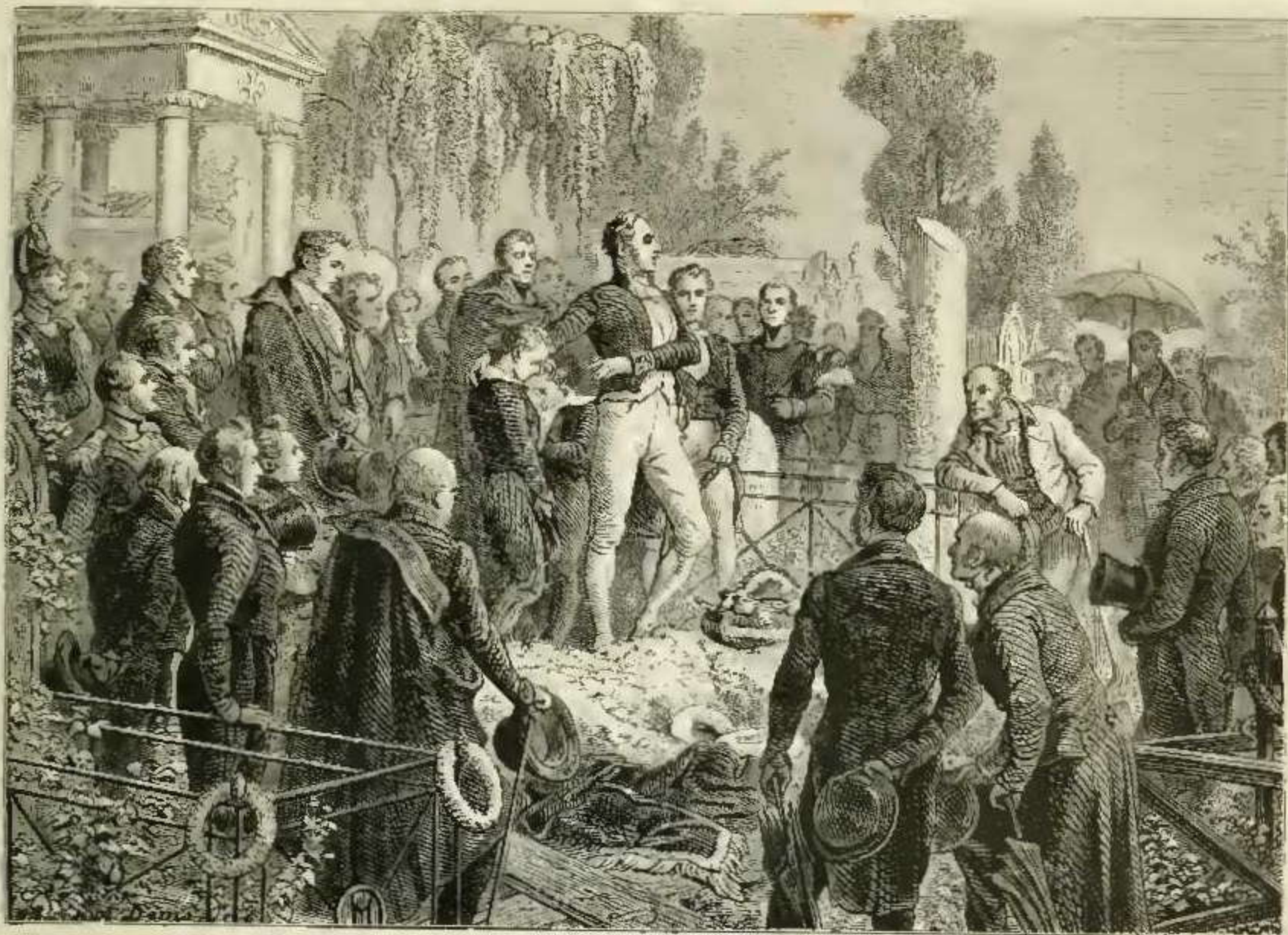
SCÈNES ET FAITS HISTORIQUES

DESSINS
De A. de Neuville, Philippoteaux, E. Bayard, Lix.

TEXTE
Par A. Thiers, Henri Martin, Juliette Dodu, Chenevières, Désiré Lacroix.



PARIS
LIBRAIRIE FURNE
JOUVET ET C^{ie}, ÉDITEURS
5, RUE PALATINE, 5



Funérailles du général Foy.

tés; parmi ceux-ci un homme d'une âme élevée et d'un courage héroïque, le colonel Pestel. Les autres condamnés furent envoyés aux mines de Sibérie. Ce fut pour la Russie et la Pologne l'ouverture d'une époque violente et tragique.

La session de nos Chambres commença le 31 décembre 1825. Le discours du trône annonça un projet destiné à arrêter le morcellement de la propriété foncière et à conserver le patrimoine des familles. Le public comprit qu'il s'agissait d'une atteinte grave aux principes du Code civil et d'un nouveau pas vers le retour de l'ancien régime. L'alarme et l'irritation se répandirent dans toute la France. M. de Villèle l'avait prévu et sentait le péril de ce qu'on allait tenter; mais, comme à l'ordinaire, il avait cédé aux ultras.

Sur un autre point, cependant, il résista. La Chambre des députés, dans son adresse au roi, ayant réclamé des rigueurs nouvelles contre les journaux, M. de Villèle et ses collègues craignirent de donner ce grief de plus à l'opinion et en détournèrent le roi. La droite avait reçu de Rome le mot d'ordre par une encyclique du pape Léon XII contre la presse.

On ne doutait pas que la Chambre des députés ne votât le projet énoncé dans le discours du trône. On le porta d'abord à la Chambre des pairs, dont on était moins sûr. Il statua que, dans toute succession passant aux descendants en ligne directe et payant 300 francs d'impôt foncier, si le défunt n'avait pas disposé de la quotité disponible, cette quotité serait attribuée à l'aîné des héritiers mâles. C'est-à-dire que, si le

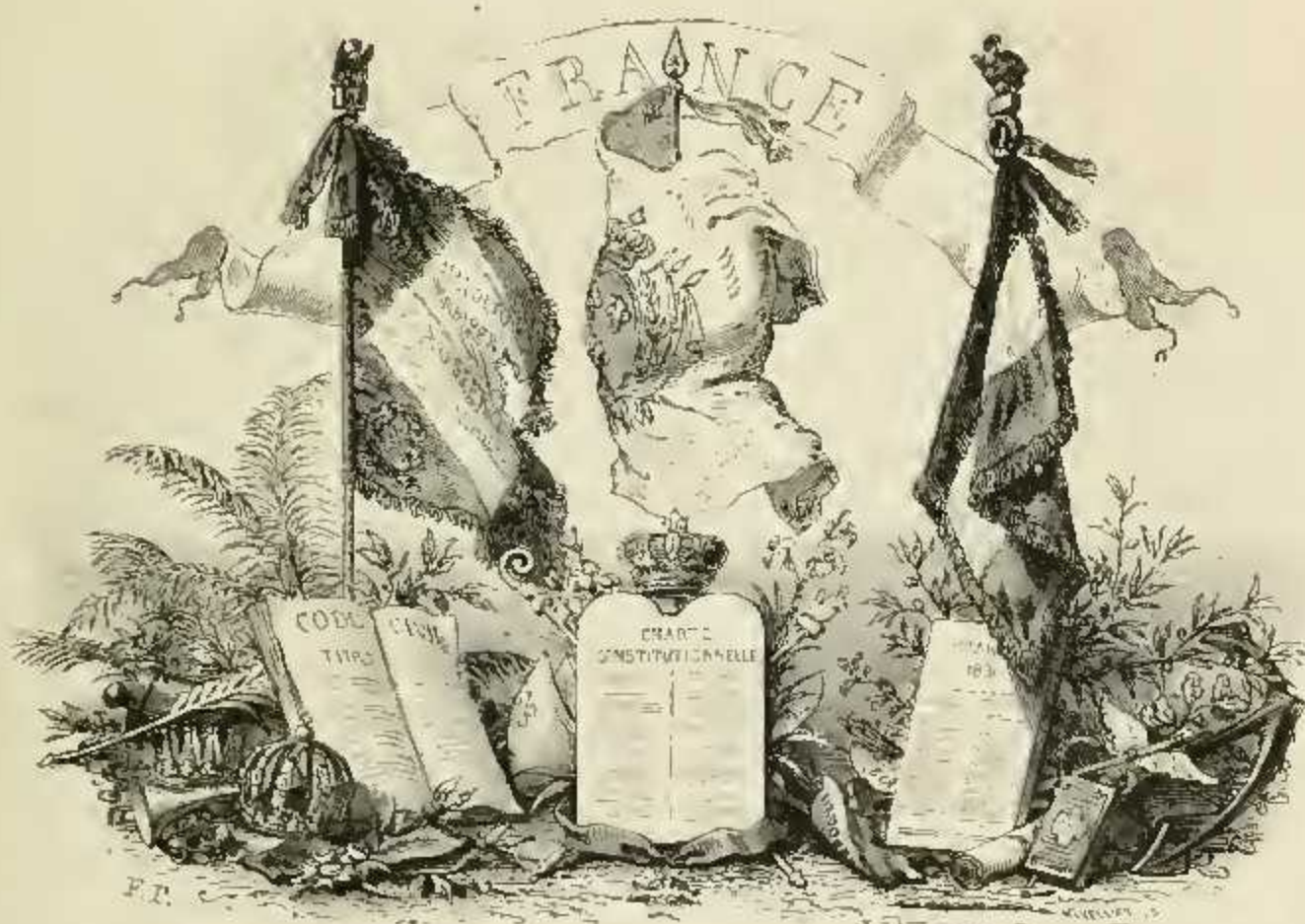
HISTOIRE DE FRANCE POPULAIRE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RÉGULÉS JUSQU'A NOS JOURS

PAR

HENRI MARTIN

TOME CINQUIÈME



PARIS

JOUVET ET C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

45, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 45

Se réservent le droit de traduction et de reproduction à l'étranger